

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 octobre 2021

26^e Cahier au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune



La Cour des comptes publie aujourd'hui le 26^e Cahier qu'elle adresse au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Soldes budgétaire et de financement 2020

Le solde budgétaire net, qui exclut les opérations de la dette, s'établit à - 1,4 milliard d'euros au lieu d'un déficit prévu à un peu plus de 2 milliards d'euros. Il représente près de 34 % du total des recettes (hors produits d'emprunts).

L'Institut des comptes nationaux (ICN) fixe le solde de financement à - 1.375 millions d'euros alors que le gouvernement l'estimait à - 518 millions d'euros. L'écart s'explique, notamment, par la prise en compte par l'ICN de dépenses que le gouvernement avaient neutralisées pour un montant de 919 millions d'euros (dépenses d'investissement exceptionnelles et de dépenses liées à la crise sanitaire de la covid-19), dans son estimation initiale du solde de financement.

Dette régionale directe et dette brute consolidée

Au 31 décembre 2020, la dette brute consolidée, selon l'ICN, s'élève à 8,9 milliards d'euros. Elle est composée de la dette directe (6,4 milliards d'euros) et de la dette indirecte (2,5 milliards d'euros).

L'accroissement de la dette directe selon l'Agence de la dette (+ 117 % sur la période 2016-2020) résulte principalement de la nécessité, pour la Région de Bruxelles-Capitale, de couvrir ses déficits budgétaires successifs, déficit aggravé en 2020 à la suite de l'impact de la crise sanitaire.

Le ratio d'endettement, soit le rapport entre la dette brute consolidée et les recettes totales en termes SEC, s'établit à 179,3 % pour l'exercice 2020.

Abstention d'opinion sur le compte général 2020 de l'entité régionale

En raison d'incertitudes sur les recettes et les créances fiscales enregistrées dans les comptes des services généraux de la Région de Bruxelles-Capitale, la Cour des comptes s'est abstenue d'émettre une opinion sur le compte général 2020 de l'entité régionale, composée également

de 22 organismes administratifs autonomes (OAA). Elle a par ailleurs procédé à la certification des comptes de ces organismes : la Cour s'est abstenue d'émettre une opinion sur un OAA (Siamu), a remis une opinion défavorable sur deux OAA (*parking.brussels* et *visit.brussels*), et en a certifié neuf avec réserves et dix sans réserve.

Commission communautaire commune – Soldes budgétaire et de financement 2020

Le solde budgétaire s'élève à un montant positif de 5,0 millions d'euros. Le solde de financement calculé par l'ICN s'établit à - 27,2 millions d'euros pour une prévision à l'équilibre. Les crédits de liquidation destinés aux mesures liées à la crise sanitaire (149 millions d'euros) ont été financés par des dotations complémentaires de la Région.

Commission communautaire commune – Opinion défavorable sur le compte général 2020

La Cour des comptes a rendu une opinion défavorable sur le compte général 2020 des services du collège réuni (SCR) parce qu'elle a constaté un certain nombre d'anomalies significatives ayant un caractère diffus sur le compte général des SCR. La Cour n'a pas encore reçu les comptes généraux 2019 et 2020 de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (Iriscare), les comptes généraux 2020 de l'ASBL Bruss'Help et de l'ASBL New Samusocial ni les comptes consolidés 2019 et 2020 de la Commission communautaire commune.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le 26^e Cahier au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et le communiqué de presse y afférent sont disponibles sur www.courdescomptes.be.